

Collège Marcel Pagnol
BP 5
Rue Emile Turco
34410 SERIGNAN
Tél .: 04 67 39 99 99
Fax : 04 67 39 99 90

REGLEMENT DE CONSULTATION VALANT CAHIER **DES CLAUSES PARTICULIERES**

I) Identification de la personne publique :

Dénomination et adresse de l'établissement et du service acheteur :
COLLEGE MARCEL PAGNOL – RUE EMILE TURCO – 34410 SERIGNAN
Personne responsable du marché : M. LUC ROYER PRINCIPAL DU COLLEGE
Comptable assignataire : AGENT COMPTABLE DU COLLEGE MARCEL PAGNOL
Siège de l'agence comptable : Lycée « Jean MOULIN » 34 500 BEZIERS

II) Procédure :

Le marché est passé selon la procédure adaptée conformément aux dispositions de l'article 28 du code des marchés publics.

III) Objet du marché :

Le marché a pour objet l'organisation du transport d'un voyage scolaire à **Molina de Aragon** en Espagne pour 21 élèves âgés de 13 à 15 ans et 2 adultes accompagnateurs du vendredi 18 au samedi 26 mars 2016.

IV) Description des prestations :

IV-1 transport :

- Autocar de tourisme (récent de moins de 5 ans) pour toute la durée du voyage.
- La compagnie proposera un ou deux chauffeurs afin de réaliser tous les points du programme souhaité sans que le groupe soit obligé d'attendre pour cause de dépassement d'horaire de travail.
- La compagnie devra s'engager à réparer ou remplacer un véhicule en cas d'ennuis mécaniques dans la demi journée.
- La compagnie devra également avoir souscrit un contrat d'assurance à l'étranger et avoir le droit de circuler à la vitesse autorisée sur les autoroutes en Espagne.
- Les frais d'autoroute, de parkings et de taxes routières seront réglés par le conducteur et donc inclus dans l'offre.
- Le prestataire prendra en charge les frais d'hébergement et de restauration des chauffeurs pour toute la durée du séjour.

IV-2 programme :

- vendredi 18 mars : voyage en autocar de Sérignan à Molina de Aragon.
- samedi et dimanche : les élèves restent en famille
- lundi 21matin : visite guidée de la ville et de la « torre de aragon » (4 euros par personne pour la visite du château et de la tour) (pas de déplacement)
- après midi : visite (gratuite) de « la virgen de la hoz » (déplacement très court : 12 km).

- mardi 22 : visite de la ville de Cuenca
- mercredi 23 : journée au lycée
- jeudi 24 : visite du monasterio de piedra (entrées+ déplacement)
- vendredi 25 : randonnée dans le parc du Alto Tajo
- samedi 26 :retour en France

IV -4 observations particulières :

- Le prestataire devra présenter une garantie qui permette d'obtenir sans condition le remboursement des sommes versées en cas d'annulation totale du groupe ou en cas d'annulation partielle (un ou plusieurs participants).
- De même, il devra proposer une assurance assistance rapatriement pour l'ensemble du groupe.
- Le prestataire devra pouvoir fournir un service d'aide 24h/24h.
- Le prestataire devra mettre à notre service un serveur vocal téléphonique pour informer régulièrement les parents sur le déroulement du voyage.

V) Contact :

Tous les renseignements utiles peuvent être obtenues auprès de Madame la Gestionnaire du « Collège Marcel PAGNOL » ; tel 04,67,39,99,99 ; fax 0467,39,99,90. Adresse électronique : gest.0341388z@ac-montpellier.fr

VI) Date limite de transmission des offres et modalités de transmission :

Les offres devront être parvenues au service Intendance du COLLEGE MARCEL PAGNOL situé à Sérignan, au plus tard le **2 septembre 2015**.

VII) Contenu des offres :

L'offre devra contenir l'acte d'engagement selon le modèle joint dûment signé par le candidat ; le descriptif détaillé de la prestation également daté et signé portant le prix unitaire HT, les taux et montant de la TVA pour tous les participants élèves et accompagnateurs. Les taxes et frais divers seront également mentionnés sur le devis ainsi que le coût des visites avec prix ferme et définitif. Le prix de l'assurance annulation devra figurer.

VIII) Critère de jugement des offres :

Les critères de jugement des offres sont :
 QUALITE DES SERVICES
 PRECISION DE L'OFFRE
 PRIX

IX) Délai de validité des offres : 30 jours.

X) Règlement :

Le règlement s'effectuera par **mandat administratif avec virement dans un délai de 30 jours** à compter de la date de réception de la facture à établir en trois exemplaires.

XIV) Notification :

Le marché sera notifié au titulaire avant le 21 septembre 2015.
 Un avis d'attribution sera rendu public par publication sur le site aji-france.com.

A SERIGNAN, le 30/07/2015

Le Principal, Luc ROYER